



N° 13945\*04

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER**Code du service national articles L.113-4 et L.114-6  
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25  
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasserA compléter par la FDC / FIC :

- Inscription à l'examen unique  
 Réinscription à l'examen unique

**agrafez ici vos photos d'identité**sans les détacher  
l'une de l'autre  
etaprès avoir porté vos nom  
et prénoms au dos

(pas d'agrafe sur le visage)

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix, qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la **photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso **en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de **deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques** à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
- du **certificat médical**, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au dos de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription ;
- des **documents ci-après relatifs aux obligations du service national**, si vous êtes français et si vous avez entre 16 à 25 ans :
  - **vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans** : aucun justificatif n'est à produire
  - **vous avez entre 16 et 18 ans**, il faut joindre à la demande :
    - une attestation de recensement
    - ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
  - **vous avez entre 18 et 25 ans**, il faut joindre à la demande :
    - le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
    - ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté, ce document comportant obligatoirement une date de validité
    - ou une attestation individuelle d'exemption
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de **l'autorisation de votre représentant légal** (père, mère, tuteur ou juge des tutelles) ;
- de **la déclaration sur l'honneur** (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen et à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
- d'**un chèque bancaire**, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ».

**VOTRE IDENTITE** Madame  Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerneVotre nom de naissance : Votre nom d'usage(1) : Vos prénoms : Votre date de naissance : Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : Département : Votre adresse N° et rue : Commune : Code postal : Votre nationalité : Téléphone fixe (facultatif) :  - Téléphone portable (facultatif) : Adresse électronique (facultatif) :  @ 

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

**Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser.**  
**Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction**  
**pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser,**  
**figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.**

Fait à : le : Portez  **votre signature** (le candidat) dans le cadre  
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) : **IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL**

dans le cas où vous êtes mineur(e) :

 Père  Mère  Tuteur (\*)dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle :  Juge des tutelles (\*)

(\*) Cochez la case qui vous concerne

 Madame  Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerneNom de naissance : Nom d'usage(1) : Prénoms : 

J'autorise le candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à  **Signature du représentant légal :**  
(et cachet du tribunal si majeur en tutelle)le (1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance  
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.  
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.



**PARTICIPATION AUX FORMATIONS ET STAGES**  
(à compléter et à signer obligatoirement, que vous soyez adulte ou mineur)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

**MAIL** : \_\_\_\_\_

PATHOLOGIE PARTICULIERE ET TRAITEMENT (allergie, diabète, ect...) :

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (OBLIGATOIRE) :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

LIEN :  PERE  MERE  CONJOINT (E)  AUTRE (préciser) : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : / / / / / / / / / / / / / / / /

PORTABLE : / / / / / / / / / / / / / / / /

TRAVAIL : / / / / / / / / / / / / / / / /

**CAS DES PERSONNES MINEURES OU SOUS TUTELLE : AUTORISATION PARENTALE OU DU REPRESENTANT LEGAL :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_  
autorise \_\_\_\_\_ à participer aux formations dispensées  
par la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard au sein de l'Ecole de Chasse et de la Nature, et  
déclare qu'il (elle) est parfaitement apte à suivre le programme de formation proposé lors de ces stages.

**Signature du représentant légal :**

**SIGNATURE DU CANDIDAT (OBLIGATOIRE) :**

J'autorise la Fédération des Chasseurs du Gard à utiliser l'image du participant à des fins non  
lucratives dans le cadre de la promotion des activités menées au sein de l'école de Chasse et de la  
Nature. \*\*\*

Fait à \_\_\_\_\_ le / / / / /

**Signature du candidat:**

\*\*\* Rayer en cas de refus

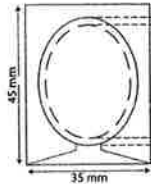
## COMMENT PASSER LE PERMIS DE CHASSER ?

Vous pouvez passer le permis de chasser à partir de 15 ans révolu, toutefois l'O.N.C.F.S. ne sera en capacité de vous délivrer votre permis qu'à partir de 16 ans.

Pour vous inscrire à cet examen, vous devez compléter et signer le **Cerfa n° 13945\*04** et le retourner à l'adresse suivante:  
**Fédération des Chasseurs du Gard - 182 route de Sauve - B.P. 57012 - 30910 NIMES cedex 2**

Accompagné des pièces suivantes : (toute pièce non conforme ou manquante entrainera le retour du dossier) :

- La photocopie **recto et verso** de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, **en cours de validité**.
- Deux photos d'identités (35 x45 mm) **identiques et de moins de 6 mois** avec nom et prénom derrière.  
**Les normes ministérielles** doivent être respectées:



- Fond clair
- Prise de face
- Tête nue
- Visage couvrant 80% de la photo
- Pas de photos scannées, pas de photos d'école

- Un chèque à l'ordre de **l'Agent comptable de l'ONCFS** de :

- 31 euros si vous êtes mineur,
- 46 euros si vous êtes majeur       16 euros en cas de réinscription dans un délai de 2 ans

- Un chèque ou mandat cash **à l'ordre de la FDCG** pour les supports de votre choix (frais d'expédition inclus):

- Le LIVRE du permis + dvd du parcours: 17 euros
- Le DVD du permis + dvd du parcours : 22 euros       → Les 3 supports : 34 euros

*(Les supports vous seront expédiés par courrier à réception de votre dossier, ils sont à connaître lors de la première formation).*

- Un certificat médical de **moins de deux mois** lors de la remise du dossier, **daté, tamponné et signé par le médecin** (voir verso du cerfa). Si il est effectué sur papier libre, le médecin doit préciser obligatoirement : « n'est pas atteint(e) de l'une des affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées à l'article R423-25 du code l'environnement. »

- La photocopie de votre attestation de recensement **signée**, si vous avez 16 ans ou 17 ans,

- La photocopie de votre journée d'appel **signée**, si vous avez entre 18 ans et 24 ans,

- La feuille de participation** aux formations et stages dûment complétée, que vous soyez majeur ou mineur.

Les différentes étapes du candidat

☞ **Un test à blanc théorique** permettra aux formateurs d'évaluer votre niveau de connaissance acquis à partir des supports livres ou DVD et validera en fonction des résultats la poursuite de vos convocations aux formations et à l'examen.

☞ Vous serez convoqué à une **formation pratique**, sur le site de l'Ecole de Chasse et de la Nature, où vous découvrirez le parcours de l'examen, les manipulations fondamentales des armes de chasse ainsi que les indispensables règles de sécurité. Il est donc **indispensable d'avoir travaillé votre support DVD avant votre formation**.

☞ Une semaine avant l'examen, **une formation de pratique** sera dispensée afin d'approfondir le parcours.

☞ Suite à ces formations, l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage vous convoquera à **un examen unique** « pratique et théorique ».

En cas de succès, l'examineur vous remettra votre permis définitif dans la mesure où vous avez plus de 16 ans.

**Pensez à valider votre permis :** Lorsque vous recevez le volet permanent, vous êtes prié d'en adresser une copie au service du Guichet Unique de la Fédération, avec vos coordonnées précises. Cela vous permettra d'obtenir tous les ans le devis relatif à votre validation, obligatoire pour votre saison de chasse.

**Des tests à blanc** sont disponibles sur notre site internet [www.fdc30.fr](http://www.fdc30.fr) ou sur le site :

<http://www.reussite-permisdechasser.com/>

Pour toutes informations complémentaires, le service permis de chasser de la Fédération est à votre disposition au 04.66.62.49.14 ou 04.66.62.11.11 ou par mail : [permisdechasser@fdc30.fr](mailto:permisdechasser@fdc30.fr)

**Avertissement :** Le passage du permis est déconseillé aux femmes enceintes. Les candidats sous emprise de stupéfiants ou d'alcool sont invités à ne pas se présenter sur le site.